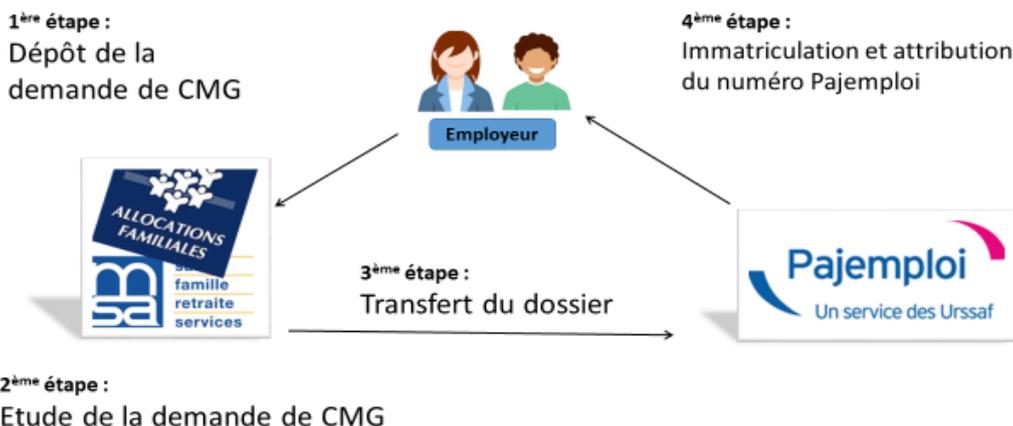


## Aides pour l'emploi d'un assistant maternel agréé

Attention : Pour bénéficier des aides, l'agrément de l'assistant maternel doit être en cours de validité

### COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE

Faire la demande de CMG à la CAF (quelques semaines avant l'embauche)



### Complément du libre choix du mode de garde (CMG)

Enfant à charge Jusqu'à 3 ans	Montants mensuels maximums de la prise en charge par la CAF en cas de rémunération directe du salarié en fonction des Plafonds de revenus 2021 en vigueur jusqu'au 31/12/23		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
Montant mensuel maximum de la prise en charge	506 €	319,07 €	191,41 €
1 enfant	21 661 €	48 135 €	48 135 €
2 enfants	24 735 €	54 968 €	54 968 €
3 enfants	27 809 €	61 801 €	61 801 €

Le montant de la prise en charge partielle de la rémunération du salarié dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge. Un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.

**Le montant du CMG est majoré de 30% si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants ou une famille bénéficiaire de l'AEEH**

Famille monoparentale	657,80 €	414,79 €	248,84 €
Revenus N-2	30 325 €	67 389 €	67 389 €

Faire la demande de CMG sur [caf.fr](http://caf.fr) : « mes services en ligne », « faire une demande de prestation »

#### Aides supplémentaires :

- Réduction ou crédit d'impôt.
- Aide éventuelle de votre entreprise ou de votre employeur par des CESU préfinancés.